

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 25 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq juillet à 18h30 à la salle communale du hameau de Mècle, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

Etaient présents :

M. DURAND Jean-Bernard

Mme GRANIER Valérie, BONNEL Line

MM. BAYLE Jérôme, BONNEL-LOUBET Jean-Pierre, CASTAGNE Pierre, CLEMENTE André, GUIBBERT Bernard, NAVARRO Armand

Absents excusés :

Mme BOBIN Anne-Marie donne procuration à M. FALIP Jean-Luc

Mme BOSSA Bérangère donne procuration à Mme GRANIER Valérie

M. CALVET Yvan et M. CHIFFRE Jérôme sont excusés.

Nombre de membres :	15	Présents :	10
En exercice :	14	Votants :	12

Date de convocation : 5/07/2018

date d'affichage : 9/07/2018

Secrétaire de séance : Valérie GRANIER

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente approuvé par les membres présents.

1- Point sur le hameau de Mècle

M. BONNEL-LOUBET remercie pour la pose de la rampe de la place. Il signale que le bois des bancs se détériore. Il demande à traiter la descente de Monsieur BRODELET. Il indique qu'un néon a claqué et demande s'il n'est pas possible de changer les néons pour des lampes à led. Les projets évoqués feront l'objet d'une inscription possible au budget 2019.

Il souligne, pour le Conseil départemental, que les arbres de la route de Mècle mériteraient d'être élagués.

2- Lutte contre l'ambrosie dans le département de l'Hérault : désignation d'un référent

(DCM 2018/54)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Agence Régionale de la Santé Occitanie au sujet de l'ambrosie. Cette plante envahissante dont le pollen émis en fin d'été est très allergisante s'étendent progressivement sur l'ensemble du territoire métropolitain. Aussi, l'ARS met en œuvre une stratégie de prévention, de surveillance et de lutte. Dans ce cadre, il est demandé de nommer un référent sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de nommer Messieurs BONNEL-LOUBET et NAVARRO comme référents pour la commune, et autorise Monsieur le Maire à en informer l'ARS.

3- Point sur les travaux en cours sur la commune

Renforcement poste « St Gervais » suite à alimentation TJ maison médicalisée par Hérault Energie (DCM 2018/55)

Monsieur DURAND explique que dans le cadre de la création de la maison médicale pluridisciplinaire pluricommunale, le poste électrique « St Gervais » doit être renforcé.

Le comité syndical Hérault Energie prenant en charge pour les communes de moins de 2000 habitants ces travaux de renforcement, une convention doit être conclue entre la commune et le syndicat pour préciser les conditions techniques et administratives de réalisation.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire signale que le permis de construire a été reçu en mairie. Il rappelle que le projet a été monté globalement en un an. Il est mené avec les communes de Castanet le Haut, Rosis et Saint Geniès de Varensal. L'appel d'offres devrait être lancé mi-septembre avec l'objectif d'un début de travaux en décembre 2018. L'aide au financement est espérée à hauteur de 80 %.

Monsieur DURAND informe que le toit de la sacristie de l'église est terminé. Par contre, la toiture attenante est menaçante et des mesures de mise en sécurité vont devoir être prises.

Les travaux d'assainissement du secteur du Soulié- La Roche sont en cours.

4- Point sur la rentrée scolaire

Madame GRANIER fait le point sur l'effectif de l'école, à savoir au 02 juillet, 53 élèves. L'effectif reste stable mais fragile. Il convient de rester vigilant quant au devenir de l'école.

Par ailleurs, la demande de transport scolaire pour les 3 élèves des Nières a été accordée pour la rentrée de septembre 2018.

Monsieur le Maire fait un point sur l'effectif du collège qui est en hausse et atteint les 125 élèves. Il espère l'ouverture d'une section de jeunes pompiers volontaires à la rentrée 2019. Monsieur le Maire remercie Monsieur Vauthier, le CPE du collège, qui part en retraite.

5- Divers

Urbanisme – délibération motivée sur demande de permis de construire relatif aux parcelles section H n°72-340 (DCM 2018/56)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de permis de construire que souhaite déposer Madame et Monsieur SCHATZ sur les parcelles H72 et 340 situées route de Lacaune au niveau du panneau d'entrée la commune.

Madame et Monsieur SCHATZ, parents de 3 enfants âgés de 5, 10 et 14 ans, ont acquis ce terrain où se situe un préfabriqué. Ils souhaiteraient y construire leur habitation principale et scolariser leurs enfants à compter de la rentrée 2019. Ils s'engagent à prendre à leur charge tous les frais de raccordement induit par cette nouvelle construction si elle est autorisée.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal ce projet pour avis motivé.

Compte tenu de l'importance de l'arrivée de nouvelles familles sur la commune pour éviter la baisse de la démographie et favoriser le maintien des classes de notre école primaire, enjeux important pour nos territoires ruraux,

Compte tenu que cette parcelle est située au bas de la rue principale du village, à proximité de tous les réseaux,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce projet et à l'unanimité :

- approuve et soutient ce projet à la condition que toute incidence sur le domaine public (matérielle et financière) soit à la charge du pétitionnaire, à savoir :

- ✓ le trottoir situé dans le domaine public s'il devait être modifié par le pétitionnaire pour rendre accessible la parcelle
- ✓ les réseaux de télécommunications et électriques devront être enterrés ; les frais seront à la charge du pétitionnaire conformément à l'article 332-15 du code de l'urbanisme
- ✓ si nécessaire les eaux de ruissellement devront être raccordées par le pétitionnaire au réseau pluvial existant

- demande à Monsieur le Maire d'émettre un avis favorable en précisant ces conditions dans l'avis du maire.

Limitation de vitesse traversée de Castanet le Bas (DCM 2018/57)

Monsieur le Maire revient sur un arrêté de limitation à 30 km/h envisagé lors du conseil municipal de Castanet le Bas. Il demande au conseil municipal de confirmer cette décision pour le hameau. Le conseil municipal vote cette décision à l'unanimité.

M. le Maire informe de la suite favorable donnée au dossier

Souscription publique pour la rénovation de la croix de mission

Monsieur le Maire informe qu'une souscription est ouverte pour la croix de mission qui est en cours de rénovation.

Monsieur DURAND signale qu'une plaque a été retrouvée à l'intérieur : les boules et le serpent ont été fabriqués en 1922 par Monsieur Charles BOUSQUET, serrurier.

Folklore

Monsieur le Maire informe que la commune accueille, dans le cadre du 30e festival folklore du monde un groupe rwandais le jeudi 26 juillet.

Sécurisation de l'entrée de Saint Gervais sur Mare côté Andabre

Monsieur le Maire fait part d'un rendez-vous avec le Conseil départemental visant la réalisation d'un rond-point à la sortie de St Gervais sur Mare route d'Andabre. Il est prévu potentiellement un raccordement avec l'ancienne voie ferrée qui pourrait devenir un prolongement de la voie verte. Les discussions avec la propriétaire sont en cours. Ces travaux pourraient démarrer fin 2018-début 2019.

Ordures ménagères

Monsieur GUIBBERT informe les habitants des hameaux de la nécessité de demander -via le secrétariat de la mairie- des containers supplémentaires au service déchetterie de la Communauté de Communes Grand Orb durant la période estivale, afin de permettre le ramassage des poubelles en surplus. Monsieur le Maire suggère de demander une tournée supplémentaire pour les déchets ménagers.

Hameau de Castanet le Bas

Monsieur CASTAGNE remercie pour la pose de la rampe à Castanet le Bas.

Hameau de Rongas

Monsieur CASTAGNE demande un point d'eau pour les 2 jours de fête.

Monsieur le Maire clôture le conseil municipal en remerciant l'association Mècle ensemble pour le travail effectué et l'animation du hameau.

Clôture des débats à 19h30.

Liste des délibérations :

- DCM 2018/54/ Lutte contre l'ambrosie dans le département de l'Hérault : désignation d'un référent
- DCM 2018/55: Renforcement poste « St Gervais » suite à alimentation TJ maison médicalisée par Hérault
Energie
- DCM 2018/56: Urbanisme – délibération motivée sur demande de permis de construire relatif aux parcelles
section H n°72-340

- DCM 2018/57: Limitation vitesse traversée de Castanet le Bas